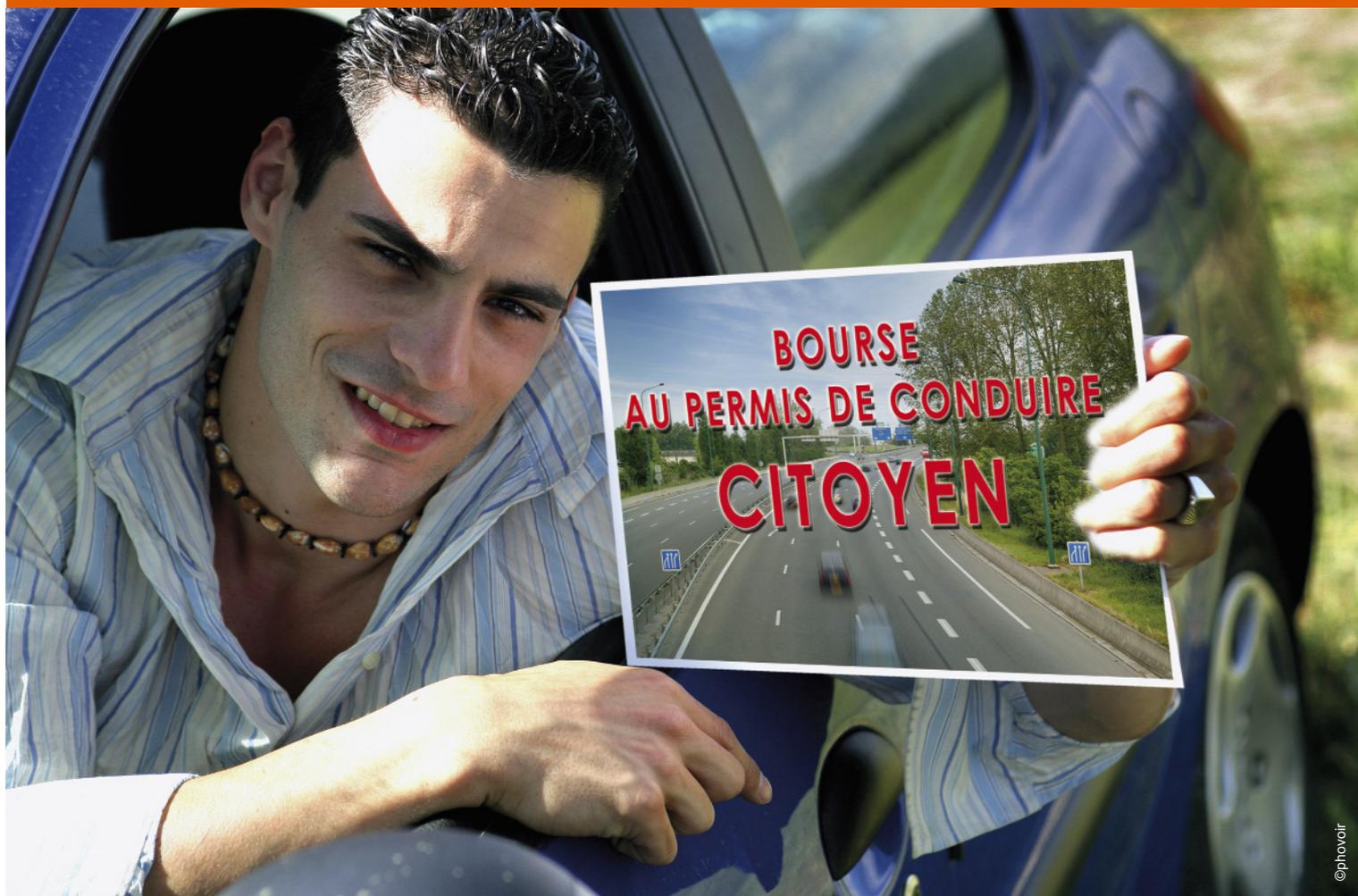


# VILLE DE MÉRU



## DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail. : \_\_\_\_\_

Date limite de dépôt : \_\_\_\_\_



[www.ville-meru.fr](http://www.ville-meru.fr)

# BOURSE AU PERMIS

Consciente que c'est difficile de trouver un travail si on n'a pas le permis, la Ville de Méru propose aux jeunes Méruviens une aide de 400 euros pour obtenir le permis B. En contrepartie, un engagement citoyen sous forme de bénévolat est sollicité.

**Les conditions cumulatives** auxquelles souscrire pour pouvoir prétendre à bénéficier de cette aide sont les suivantes :

1. résider à Méru depuis 1 an au moins
2. avoir entre 20 et 25 ans (les conditions d'âge étant appréciées à la date de la demande d'aide)
3. présenter un projet personnel expliquant les motivations et les raisons pour lesquelles le jeune souhaite obtenir le permis de conduire, la priorité étant donnée aux jeunes pour lesquels l'absence de permis constitue un frein pour accéder à une formation professionnelle ou à un emploi
4. présenter un projet citoyen d'intervention en faveur de la collectivité d'une durée de 40 heures dans les domaines culture, sport, solidarité ou cadre de vie, au sein des services de la ville de Méru ou dans des associations locales. Le bénéficiaire dispose **d'un délai d'un an** à compter de la date d'acceptation de sa candidature par les services de la Ville de Méru, pour réaliser sa contribution citoyenne qui peut être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil. Elle doit être effectuée avant l'obtention du permis de conduire. Les démarches sont à effectuer par le jeune auprès de l'organisme d'accueil choisi pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, missions) avant le dépôt de sa candidature à la Ville de Méru. La liste des associations partenaires est consultable sur le site internet de la Ville [www.meru.fr](http://www.meru.fr)
5. suivre la formation pour l'obtention du permis B au sein d'une auto-école de Méru ayant adhéré au projet "bourse au permis citoyen de la Ville de Méru"
6. s'engager à suivre assidûment les cours de formation théorique et pratique permis B
7. ne pas bénéficier d'aides de même nature
8. ne pas avoir fait l'objet d'une annulation du permis de conduire
9. **Ne pas être inscrit dans une auto-école ou bien être inscrit depuis moins de 3 mois dans une auto-école à compter de la date de dépôt de la demande**
10. produire un justificatif d'inscription à l'auto-école dans le délai d'un mois après la notification de la décision de la commission jeunesse
11. **dans un délai de 3 mois après l'inscription**, l'auto-école doit produire la fiche de suivi des leçons du code

**A défaut d'un des points 9 à 11, le bénéfice de la bourse sera annulé**

# DE CONDUIRE

# CITOYEN

**Si les conditions sont remplies, le jeune peut déposer sa candidature en remplissant ce dossier** et en le renvoyant, avec les documents demandés.

**Les demandes ne sont pas toutes automatiquement retenues, les candidatures sont examinées par une commission.**

Si la candidature est retenue, l'aide financière sera versée en deux fois à l'auto-école méruvienne choisie par le jeune **ayant adhéré au projet "permis citoyen de la Ville de Méru"** : une première partie pour l'inscription à l'auto-école et la présentation du jeune au code de la route et la deuxième partie pour les heures de conduite et la présentation au permis de conduire, après réussite de l'examen théorique et après les 40 heures de bénévolat effectuées. Le jeune bénéficiera d'un suivi par la Ville de Méru pendant le bénévolat et la formation au permis B.

# BOURSE AU PERMIS

## IDENTITÉ

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom d'épouse si la candidate est mariée : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

## SITUATION FAMILIALE

Célibataire       Marié(e)       Pacsé(e)

## SITUATION SOCIALE

Autonome       Chez les parents

En foyer

Autre : \_\_\_\_\_

## SITUATION SCOLAIRE

Lycéen

Étudiant

Niveau d'étude : \_\_\_\_\_

## OU SITUATION PROFESSIONNELLE

Demandeur d'emploi

Apprentissage

Formation professionnelle

Sans emploi

# DE CONDUIRE

# CITOYEN

*Expliquez votre motivation, les raisons principales pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire :*

PRÉSENTATION DU PROJET PERSONNEL

# BOURSE AU PERMIS

*Expliquez précisément dans quel service de la Ville de Méru ou dans quelle association vous souhaitez donner 40 heures de votre temps pour la collectivité ; expliquez quand vous pourriez vous rendre disponible pour le faire, quelle(s) compétence(s) vous pouvez apporter etc.*

*Exemples de sites de chantiers éducatifs possibles : Médiathèque - Services fêtes et cérémonies -*

*Services techniques (petits travaux comme le nettoyage de panneaux signalétique etc) - Epicerie sociale*

*Bénévolat dans une association sportive, culturelle, humanitaire etc.*

# DE CONDUIRE

# CITOYEN

*Imprimer et compléter le dossier, joindre la copie de la carte Nationale d'Identité et la copie de la dernière quittance de loyer, envoyer le dossier à l'adresse suivante (ou bien le déposer en vous*

*déplaçant à la Mairie) : Madame Nathalie Briault*

*Chef de projet Politique de la ville*

*Place de l'Hôtel de Ville*

*60110 Méru*

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une aide au financement du permis B et de l'ensemble des explications du dispositif.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations figurant sur cette déclaration.

Je m'engage à réaliser 40 heures de bénévolat dans un service dépendant de la mairie de Méru ou une association méruvienne.

Date de la demande d'aide :

Signature du jeune demandeur :

## BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

## CITOYEN

CE DISPOSITIF, À DESTINATION DE JEUNES MÉRUVIENS

DE 20 À 25 ANS, A POUR BUTS :

- DE FAVORISER LEUR MOBILITÉ
- DE FACILITER LEUR ACCÈS À L'EMPLOI
- DE FAVORISER LEUR ENGAGEMENT CITOYEN

(EXERCICE DU BÉNÉVOLAT EN CONTREPARTIE DE L'AIDE ALLOUÉE)

CETTE  
OPÉRATION  
S'INSCRIT  
DANS LE CADRE DE LA  
POLITIQUE DE LA VILLE  
EN PARTENARIAT  
AVEC L'ÉTAT

En contrepartie, une aide financière de 400 euros est susceptible d'être attribuée à ces jeunes, versée directement à l'auto-école (choisie par le jeune parmi la liste des auto-écoles de Méru ayant adhéré au projet de la ville de Méru et signataire de la convention de partenariat.).

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission qui vérifiera que les critères sont remplis et qui appréciera la pertinence du projet présenté.

UN PASS PERMIS  
CITOYEN\*  
EST MIS EN PLACE PAR  
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE L'OISE  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE  
[HTTP://WWW.OISE.FR](http://www.oise.fr)

\*non cumulable avec la Bourse au permis  
de conduire citoyen de la Ville